

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL

No 02/2016-2021

Demande de crédit d'étude relatif à l'aménagement de l'unité E des Lentillières Nord.

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers

La commission chargée d'étudier le préavis communal No 02/2016-2021 s'est réunie en date du 25.08.2016 dans la salle Chamberone du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Monsieur Yves Besson	PS , Président
Monsieur Jacques-Edouard Germond	ROLC
Monsieur Philippe Jaunin	CDC
Monsieur Carlo Jelmini	PS
Madame Arlette Regamey	CDC
Monsieur Serge Veillard	CDC
Monsieur Ernest Ruegger	ROLC

Représentant de la Municipalité :

Monsieur Stéphane Rezso	Syndic
Monsieur Laurent Bovay	Municipal Domaines et Bâtiments
Madame Leila Dios	Service du patrimoine

Préambule

Nous constatons que les travaux du futur quartier des Lentillières Nord ont débuté dernièrement.

Le présent préavis a pour but d'accorder à la municipalité les fonds nécessaires à la demande de crédit d'étude relatif à l'aménagement et au développement de l'unité E des Lentillières Nord, soit un crédit d'un montant total de 695'000 Fr.

Pour informations, la société Patrimonium SA, propriétaire de la parcelle totale, a cédé gracieusement une surface de 3276 m² avec un droit à bâtir de 1000 m², à la commune de Crissier.

Présentation

Monsieur le Syndic, Stéphane Rezso, en tant que ex-municipal des bâtiments est la personne ayant suivi le projet au sein de la municipalité, prend la parole. Il nous confirme que ce préavis a pour but de demander un crédit d'étude pour développer l'avant-projet de ce bâtiment. Il nous informe que ce bâtiment, dit de forme libre, est situé au milieu d'un parc arborisé. Son architecture a été définie selon le plan de quartier. Pour son aménagement

intérieur, certains détails discutés avec les utilisateurs seront définis dans le futur. Il est déjà prévu de déplacer la bibliothèque de la Vernie aux Lentillières. Une partie de l'école de musique va intégrer ce nouveau bâtiment. Le centre de loisirs Transit sera aussi déplacé sous réserve des résultats de l'étude. Le sous-sol va comprendre une salle de 200 places pour une utilisation comme salle de réunion et salle de quartier.

M. Bovay résume en nous informant que c'est un grand défi pour la commune de trouver les synergies afin de pouvoir placer toutes ces personnes citées par M. Reszo, dans ces 1000 m².

Mme Dios qui a porté le projet, nous présente et nous commente une maquette démontable, qui a permis de visualiser en détail les différents étages. Elle nous rappelle aussi que la hauteur maximum de ce bâtiment est de 7m20.

Pour le 1^{er} niveau, celui-ci sera destiné à la bibliothèque. Au niveau de l'emplacement des cloisons, cela n'est pas encore défini, ce sera discuté avec les personnes concernées.

Pour le rez-de-chaussée où se fera l'entrée, il y aura un puit de lumière destiné à éclairer le sous-sol.

Pour le 1^{er} sous-sol, on aura la salle polyvalente destinée aux répétitions de l'école de musique. Pour des raisons de contraintes techniques, elle ne peut pas être destinée pour des concerts. Sur ce même étage se situeront aussi des locaux de stockage et de rangement.

Pour informations, les 1000 m² sont des surfaces hors sol, les sous-sols n'y sont pas compris.

Vu la forte demande des sociétés locales, un deuxième sous-sol est envisagé et sera probablement créé.

Il n'y a pas de parking prévu directement pour ce bâtiment, l'accès se fera à pied à travers le parc. Un parage semi-privé est prévu dans le quartier pour l'accès aux commerces, restaurant, etc... et pour ce bâtiment.

Discussion

a) accès piétons :

Les accès piétons ont été bien travaillés. Dans un premier temps, un cheminement piéton se fera depuis l'arrière entre France Loisirs et le Discovery hôtel, et aussi depuis le collège de la Carrière. Une passerelle sera créée par Patrimonium pour l'accès à l'hôtel Ibis et à la Migros. De plus, la commune étudie un éventuel passage souterrain pour relier le futur quartier d'En Chise, la contrainte des niveaux pose actuellement problème.

b) salle polyvalente :

La salle sera gratuite et mise à disposition des sociétés locales pour des réunions ou des assemblées, seulement sur réservations auprès de la commune ; il en va de même si une PPE de ce quartier veut faire une réunion. Par contre, ce ne sera pas possible à un particulier de faire une fête, car il n'y aura pas de cuisine et ces locaux ne sont pas prévus pour cette utilité.

c) les coûts :

Le coût de cette construction se situera aux environs de 7 millions auquel il faudra rajouter environ 700'000 francs pour l'aménagement du parc. Ces 2 montants rentreront plus tard dans une demande de crédit de construction.

Les coûts de construction, entretien et gestion, seront à la charge de la commune. Ces coûts vont être rajoutés dans les infrastructures de la commune et seront compensés par les rentrées des impôts des habitants de ce nouveau quartier. Il ne faut pas aussi oublier la participation de la taxe sur les équipements communautaires de Patrimonium qui s'élève à plus de 5 millions.

d) aspect extérieur :

En vue des contraintes d'aspect extérieur, la façade extérieure sera élaborée par un ingénieur façadier qui suivra les instructions de l'architecte. C'est la première fois que la commune mandate un ingénieur de ce type pour des soumissions.

e) affectation :

Pour la demande de crèche-garderie, tout sera centralisé à la Vernie avec l'APEMS, le déménagement de la bibliothèque et d'une partie du service jeunesse, va libérer des locaux. Il est aussi annoncé que des intentions de garderies privées ont été demandées aux futurs propriétaires pour ce nouveau quartier.

f) délais :

La réalisation de ce bâtiment est prévue pour fin 2018 et inaugurée en 2019. Il rentre dans la globalité de la planification de ce quartier Lentillières Nord qui sera réalisé en une fois.

g) dénomination du parc :

Le nom de ce parc extérieur, sera dédié au cuisinier Philippe Rochat, idem pour un autre futur quartier, une place sera dédiée à Benoit Violier.

Conclusion de la commission

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N°02/2016-2021, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, d'adopter les conclusions du présent préavis.

Crissier, le 03 septembre 2016

Besson Yves

Président-rapporteur

